

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_16

PARTENARIAT AVEC LA SCÈNE NATIONALE D'AUBUSSON ET LA COMPAGNIE LIBERTIVORE

Date de la convocation
18/03/25

Le 25 mars 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P BRUGERE	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		G. BARAT	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe					
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			x		
87	LARDY Brigitte		C HORNEBECK	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	1		8	8

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GLOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 8105

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.16

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 35 « Partager l'accès à la culture et faciliter la création » ;

Contexte :

Depuis 2021, le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson - et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) ont formalisé un partenariat afin de développer des projets artistiques et culturels autour de représentations hors les murs permettant de valoriser les patrimoines et les espaces naturels du PNR ML.

Suite aux projets mis en œuvre entre les deux structures et la compagnie Libertivore, un partenariat a été formalisé entre les 3 entités par la signature d'un contrat de coproduction en juin 2024.

Description du projet :

La compagnie Libertivore (Cie associée à la Scène nationale) souhaitait travailler le sujet de la nuit. Le point de départ de la réflexion est l'acceptation de l'obscurité. Dans le cadre de la coproduction en lien avec la fête des 20 ans Parc deux résidences ont eu lieu à Aubusson et Millevaches en 2024 pour la création d'un nouveau spectacle « Phosphène ». La représentation d'une étape de création s'est déroulée lors de la fête du Parc le samedi 6 juillet.

Dans le cadre de la co-production de ce spectacle il est proposé au PNR ML d'accueillir la première du spectacle le 11 juillet 2025 sur le site de la Maison du Parc. Une partie des frais (notamment hébergements et restauration) seront pris en charge par la Scène nationale d'Aubusson – Théâtre Jean Lurçat, ainsi que la mise à disposition des équipements et de la régie de ce spectacle.

Le partenariat sera formalisé dans une convention tripartite entre le PNR ML, la Scène nationale et la Cie Libertivore.

Le budget alloué par le PNR ML pour ce projet en 2025, et le plan de financement associé est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Co-production incluant les frais d'hébergement et de restauration liés à la représentation	3 650 €	Contrat de Parc (Région) 35%	1 270 €
		Autofinancement PNR 2025 (65%)	2 380 €
TOTAL	3 650 €	TOTAL	3 650 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de poursuivre le partenariat avec la Scène national d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson et la Compagnie Libertivore ;
- de valider le principe d'une représentation du spectacle de la compagnie Libertivore en juillet 2025 ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer la convention de partenariat avec la Scène national d'Aubusson et la Compagnie Libertivore ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2025, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de poursuivre le partenariat avec la Scène national d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson et la Compagnie Libertivore ;
- de valider le principe d'une représentation du spectacle de la compagnie Libertivore en juillet 2025 ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- signer la convention de partenariat avec la Scène national d'Aubusson et la Compagnie Libertivore ;
- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2025, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	3	3	3		
TOTAL = 24		9	13			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
 délibération a été transmise en
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
 du contrôle de légalité le 31/03/2025
 Et qu'elle a été affichée le 31/03/2025

